

*Questions orales***LE REVENU NATIONAL**

LA SAISIE PAR LE MINISTÈRE DU COMPTE DE BANQUE DE LA COOPÉRATIVE DE OLD CROW

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il s'agit d'une situation d'urgence que son ministère a créée dans le village autochtone de Old Crow. Le magasin coopératif appartient aux autochtones qui l'exploitent eux-mêmes. C'est le seul établissement commercial dans la localité. Or, le ministère du Revenu vient de saisir tous les fonds bancaires du magasin empêchant ainsi les autochtones de se procurer, au prix de \$6.50 le gallon, l'essence dont ils ont tellement besoin pour exercer leur activité traditionnelle de piégeage. Quand le ministre a-t-il décidé de s'attaquer ainsi à des entreprises autochtones?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'aimerais bien que le député me donne l'occasion de me pencher sur les faits. Je dois lui rappeler que les circonstances justifient souvent les mesures qui sont prises, même si draconiennes soient-elles.

Cependant, si le député me permet d'examiner les faits particuliers et pertinents à cette situation, je pourrai moi-même juger de la situation après avoir passé en revue ces faits.

• (1450)

[Traduction]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE CONSULTER SON COLLÈGUE

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, je souhaite vivement que le ministre examine cette question. J'aurais pu poser ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais il est absent, car il a d'autres priorités. Le ministre voudra-t-il consulter son collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, relativement à la décision prise par son ministère qui a abouti à la fermeture de l'unique magasin de produits de première nécessité à Old Crow et où s'approvisionnement les trappeurs? Peut-être pourrait-on convaincre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien que les \$10,000 qu'il a reçus des groupes autochtones pourraient servir à maintenir en activité ces points de vente.

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiens à assurer le député qu'à chaque occasion qui s'est présentée, quand des situations particulières entre mon ministère et des groupes autochtones au pays se sont présentées, j'ai toujours tenu des consultations et je continuerai à en tenir avec mon collègue, le ministre responsable des Affaires indiennes et du Nord canadien.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LE «PACIFIC PETREL»

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Cela fait à peu près quatre mois qu'il a en main le rapport d'enquête sur le «Pacific Petrel». J'ai finalement réussi à

en obtenir un exemplaire l'autre jour. La commission d'officiers rapporte que c'est le chaos financier dans la région du Pacifique et elle estime que le ministre ferait bien de voir ce qu'il en est dans les autres régions. Elle signale que \$1,092,000 ont été dépensés pour ce projet, des deniers publics qui auraient été détournés, semble-t-il. Qu'a fait le ministre pendant tout ce temps?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député a raison pour ce qui est de l'analyse qui a été faite à l'époque. On a examiné la situation à la loupe. Comme on s'était rendu compte que le budget prévu pour les élèves-officiers sur la côte ouest n'était pas administré avec toute la rigueur voulue, on a donc réexaminé tous les autres budgets pour voir s'il n'y avait pas d'abus. On est donc sûr qu'il n'y a pas d'autres cas comme celui du «Pacific Petrel».

LA RESPONSABILITÉ D'OFFICIERS

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. La commission d'officiers a cité les noms de cinq officiers supérieurs et de trois généraux qui assumaient de plus lourdes responsabilités que les autres puisqu'ils occupaient des postes de direction et qu'ils connaissaient tous, plus ou moins en détails la portée de ce projet. Certains ont carrément enfreint l'article 24(4) de la loi sur l'administration financière. Quelles mesures le ministre va-t-il prendre à leur sujet?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas qu'après avoir terminé son enquête, la commission a présenté son rapport aux commandants dans lequel elle leur signale le nom des personnes impliquées dans cette affaire. Étant donné que ce sont les commandants eux-mêmes qui nomment les membres de la commission d'enquête, ce sont eux aussi qui décident des sanctions à imposer. Le député n'ignore pas non plus qu'un officier a comparu en cour martiale. Pour les autres, on a pris des mesures administratives internes.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

LE MONTANT DU PAIEMENT ANNONCÉ

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et traite des propos échangés entre lui et le chef du Nouveau parti démocratique. Il est évident que ni l'un ni l'autre ne savent de quoi ils parlent. Le ministre des Finances s'attribue le mérite du paiement versé dans le cadre du programme de stabilisation. Sait-il que le gouvernement ne rembourse même pas aux agriculteurs l'argent qu'ils ont investi dans ce programme?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député ignore-t-il donc que le gouvernement fédéral investit plus que les agriculteurs dans ce programme?